

Rapport d'information de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 1^{er} novembre 2023

Rapporteur d'information : Johan MARTENS

BOUCLEMENTS DE CRÉDITS DIVERS :

- **DA 140 – 16.09 RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL – ÉTAPE 2 DU PROCESSUS**
- **DA 337 – 18.09 CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 101'500.00 POUR LA RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL**

Présentation par M. MORO, Chef du service de l'aménagement.

Ces boucllements de crédits se rapportent à la révision du plan directeur communal.

Le crédit concernant la DA 140 – 16.09 s'élevait à **CHF 175'000.00**.

Ce travail de révision s'est avéré plus conséquent que ce qui avait été prévu, notamment parce que le Canton avait demandé aux communes de développer la stratégie de la densification de la zone 5.

Par conséquent un deuxième crédit de **CHF 101'500.00** avait dû être voté en 2018, dont CHF 82'700.00 pour finaliser la révision, l'autre partie étant destinée à la révision partielle du plan des énergies.

Le montant des deux DA cumulées s'élève à **CHF 276'500.00**.

Les travaux étant terminés, les deux DA vont être bouclées avec un disponible de **CHF 12'960.40**.

La révision du plan directeur a été un long processus car les politiques publiques se sont complexifiées au fur et mesure de l'avancement du projet. Les communes doivent s'occuper de domaines auxquels elles ne touchaient pas initialement, ce qui demande davantage de travail, de vérifications et de spécialistes mobilisés. Cela explique la demande de crédit complémentaire et le montant final du budget.

Peut-être serait-il préférable d'avoir des révisions moins ambitieuses mais plus fréquentes, en faisant des mises à jour partielles du plan directeur, plutôt qu'une refonte complète tous les 10 ou 15 ans, que la loi demande.